

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION PASS JEUNES – 2020**

Le Pass Jeunes est une opération organisée par la Ville de Paris avec le soutien de partenaires privés et publics. Les informations publiées sur ce site et sur les différents sites de la Ville de Paris ainsi que dans le Pass Jeunes le sont avec l'accord explicite des différents partenaires de l'opération. Les images publiées ont été fournies par les partenaires et n'ont pas valeur contractuelle.

Crédits photos : Découvertes (SETE - Emeric LIVINEC), Expos (EPPDCSI - G.Leimdorfer), Cinés & spectacles (Les Lilas - DR) et Sports & Loisirs (Ville de Paris - Gérard SANZ).

Création visuelle : Agence 4août.

### **1. Présentation du Pass Jeunes**

Le Pass Jeunes a pour objet de permettre l'accès à l'offre culturelle, sportive, touristique et de loisirs aux personnes âgées de 15 à 25 ans disposant de la Carte Citoyenne - Citoyen de Paris ou résidant dans les villes métropolitaines partenaires.

Le Pass Jeunes est édité à 30 000 exemplaires et permet à son titulaire d'accéder à des activités gratuites ou à tarifs réduits, du 15 août au 15 novembre 2020 à Paris et dans les villes métropolitaines partenaires.

### **2. Conditions d'obtention du Pass Jeunes**

La réservation du Pass Jeunes sur le site Internet dédié est réservée aux détenteurs de la Carte Citoyenne - Citoyen de Paris. La réservation du Pass Jeunes est totalement gratuite et s'effectue dans la limite du stock disponible.

La délivrance du Pass Jeunes s'effectue auprès du point retrait de votre choix.

Le retrait du Pass est subordonné à la présentation des éléments suivants:

- une pièce d'identité;
- une carte vitale avec photographie ;
- tout document officiel permettant de vous identifier et mentionnant une date de naissance.

### **3. Conditions d'utilisation du Pass Jeunes, accès aux activités proposées et responsabilités**

Le Pass Jeunes est un chéquier composé de coupons donnant accès, soit gratuitement, soit à un tarif réduit, à des activités culturelles, sportives, touristiques et de loisirs, du 15 août au 15 novembre 2020.

Les activités sont organisées soit par les services de la Ville de Paris, soit par ses partenaires, établissements publics ou personnes privées.

La Ville de Paris ne rémunère en aucun cas les partenaires du Pass Jeunes sauf prestation exceptionnelle commandée par la Ville elle-même. L'accès aux activités proposées avec le

Pass Jeunes est subordonné au respect des règles édictées par les partenaires du Pass Jeunes.

La Ville de Paris n'intervient en aucune façon en qualité d'organisateur ou de co-organisateur des activités proposées par les partenaires. La Ville de Paris n'est en aucun cas responsable ni des dommages causés par les partenaires au titulaire du Pass Jeunes, ni de ceux causés aux partenaires par le titulaire du Pass Jeunes, à l'occasion de ces activités.

#### **4. Protection des données**

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, l'utilisation des données personnelles est soumise à une autorisation que l'utilisateur délivre en acceptant les présentes conditions générales d'utilisation.

Il accepte que ses informations personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de Carte Citoyenne - Citoyen de Paris et statut de la demande) soient transmises aux responsables des points de retraits en vue de la délivrance du Pass Jeunes et pour avertir d'une éventuelle fermeture. Avec l'accord explicite des usagers, les adresses mails pourront être utilisées pour les informer de « bons plans culture et loisirs exclusifs » durant toute l'opération Pass Jeunes 2020.

Les données nominatives sont conservées jusqu'au lendemain de la fin de l'opération soit le 16 novembre 2020. Par la suite, les données ne pourront être conservées qu'après avoir été anonymisées.

En outre, en acceptant les conditions générales d'utilisation, l'utilisateur certifie que les informations personnelles délivrées sont exactes.

Les usagers peuvent demander la consultation, la modification et la suppression des données qui les concernent en s'adressant à la Sous - direction de la Jeunesse, Bureau des Projets et des Partenariats (25, boulevard Bourdon 75180 Paris Cedex 04).

#### **5. Information des détenteurs de l'autorité parentale pour les mineurs**

L'utilisateur mineur s'engage à informer les détenteurs de l'autorité parentale de son intention de retirer le Pass Jeunes et de profiter des activités qu'il propose.